

INFORMATION DES ELEVES ET DES PARENTS

INFORMATIONS AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Un plan particulier de mise en sûreté des personnes a été présenté lors du conseil d'administration du 08/11/2018 conformément à la circulaire 2002-119 du 29 05 2002 du Ministère de l'Éducation Nationale. Il détaille la conduite à adopter en cas d'événements d'origine naturelle (tempête, inondation, orage...), technologique ou industrielle (nuage toxique, radioactif...) causant de très graves dommages.

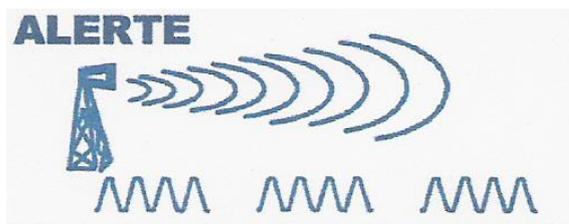
Des explications sur ce plan ont été données à votre enfant par les enseignants et un exercice se déroulera le **23/11/2020 à 15h00**

Vous trouverez ci-dessous, les bons réflexes que vous, parents, devez adopter en de telles circonstances.

Le chef d'établissement

Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur

En cas d'alerte



→ **N'allez pas vers les lieux du sinistre : vous iriez au-devant du danger**

→ **Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités**



FREQUENCES :

Tendance Ouest : 100,40 Mhz France bleue Basse-Normandie : 102,60 Mhz

→ **N'allez pas chercher vos enfants au collège pour ne pas les exposer
ni vous exposer.**



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans leur établissement.

→ **Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les réseaux afin que les secours
puissent s'organiser.**



→ **Recevez avec prudence les informations n'émanant pas des autorités.**